

Exemple d'échange de correspondance par courriels adressé à cnig@cnig.gouv.fr entre une mairie et le CNIG dans le cadre de la dénomination d'une nouvelle commune :

25 avril 2017, Mairie de Souday, 1/4

⇒ Bonjour Monsieur,

Les communes rurales d'Arville, Oigny, Saint-Avit, Saint-Agil et Souday ont pour projet de fonder une Commune Nouvelle à compter du 1er janvier 2018. Nos communes sont situées dans le nord du département du Loir-et-Cher, dans la région naturelle du Perche. Nous sommes sur le bassin versant de la rivière "Le Couëtron" qui prend sa source à Arville.

Les élus du comité de pilotage ont déjà réfléchi au nom de cette nouvelle commune et ont choisi quatre noms qui seront soumis au vote des conseillers municipaux le 19 mai prochain.

Je vous remercie de bien vouloir nous apporter vos conseils sur les noms suivants ainsi que sur leurs graphies :

- * Couëtron-au-Perche
- * Perche-en-Vallée
- * Perche-lès-Couëtron
- * Perche-du-Couëtron

Vous remerciant à l'avance de votre bienveillance, Recevez, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Jacques GRANGER, Maire de Souday

28 avril 2017, Réponse du CNIG, 2/4

⇒ Monsieur le Maire,

En complément annoncé à ma première réponse du 25 avril, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les observations de nature géographique et linguistique que la Commission nationale de toponymie du Conseil national de l'information géographique estime utile de vous présenter en réponse à votre message du même jour.

- "Couëtron-au-Perche" est conforme à une série de plusieurs autres noms en "au-Perche". Le nom du Couëtron se prête bien à une métonymie pour désigner la commune occupant son bassin versant. On peut cependant se poser la question d'un éventuel article initial, compte tenu de celui qui précède normalement le nom de la rivière, même s'il est vrai que cela peut conduire à deux "au" successifs quand on dira "je vais au Couëtron-au-Perche" plutôt que "je vais à Couëtron-au-Perche".

- "Perche-en-Vallée" paraît pouvoir être écarté comme moins distinctif que tous les autres noms envisagés, le Perche comprenant de nombreuses vallées. Ce nom pourrait en particulier prêter à confusion avec celui de l'autre commune nouvelle de Val-au-Perche (Orne), qui fait partie des cinq communes nouvelles créées depuis le 1er janvier 2016 faisant référence au Perche.

- "Perche-lès-Couëtron" paraît inexact, car le Couëtron irriguera la commune nouvelle. La préposition "lès" supposerait une proximité sans inclusion (voir les derniers exemples de l'instruction sur http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/Indications_nom-commune-nouvelle_18042017.pdf).

- "Perche-du-Couëtron" paraît le mieux formé des noms commençant par "Perche", mais l'article initial paraît ici faire vraiment défaut, comme vous pouvez le sentir en comparant "je vais à Perche-du-Couëtron" et "je vais au Perche-du-Couëtron".

De façon plus générale, les trois noms commençant par "Perche" donnent à ce nom un rôle peu conforme à l'usage

de la toponymie communale, où les noms de province ou de pays ne sont employés que pour déterminer le nom de la commune, et non pour en constituer le principal élément. Aussi, parmi les quatre noms envisagés, "Couëtron-au-Perche" apparaît nettement préférable, notamment pour les usagers extérieurs à la commune nouvelle, du point de vue géographique et linguistique qui est celui de la Commission.

Espérant que ces observations vous aideront dans l'exercice de votre responsabilité et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre Jaillard, Président de la CNT du CNIG

12 mai 2017, Mairie de Souday, 3/4

⇒ Bonjour Monsieur,

Avec mes collègues maires, nous avons pris en compte vos observations, et vous remercions de votre rapidité.

Je me permets de vous solliciter de nouveau, pouvez-vous me dire quelle différence y-a-t-il entre Couëtron-au-Perche, Couëtron-en-Perche et Couëtron-du-Perche ? Les déterminants "au", "en" et "du" change-t-il la signification ? Un des trois est-il plus pertinent que les autres ?

Je vous propose également " Perche-sur-Couëtron".

Je vous remercie de vos observations et de l'attention que vous portez à notre projet de commune nouvelle.

Jacques GRANGER

18 mai 2017, Réponse du CNIG, 4/4

⇒ Monsieur le Maire,

Je regrette que nous n'ayons pu cette fois être aussi rapide à vous répondre que la première fois, compte tenu de la tenue de vos conseils municipaux dès demain. Voici cependant les observations que vous sollicitez.

S'agissant des prépositions :

- "au" et "en" ont le même sens: elles marquent une simple inclusion. Leur emploi dépend en général de critères formels liés au déterminant (genre et lettre initiale) ou simplement de l'usage. S'agissant du Perche, c'est l'usage qui fait traditionnellement prévaloir "au" sur "en";

- "du" a un sens un peu différent: elle marque aussi une appartenance, mais par opposition à un déterminé identique relevant d'une autre appartenance. Elle serait donc justifiée s'il existait un autre Couëtron en dehors du Perche, ce qui ne paraît pas être le cas.

S'agissant de "Perche-sur-Couëtron", il paraît préférable à "Perche-du-Couëtron" car c'est la préposition "sur" qui est normalement employée devant les noms de cours d'eau.

Toutefois, ces deux formes présentent un défaut commun: elles laissent entendre qu'il existerait au moins deux Perches: l'un ayant un rapport avec le Couëtron, et au moins un autre n'ayant pas de rapport avec lui. Elles tendent ainsi implicitement à nier l'unité de cette région naturelle.

Espérant que ces nouveaux éléments vous seront utiles, et bien cordialement,

Pierre Jaillard